



**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS (PPRI) DES COMMUNES DE QUIMPER, GUENGAT ET ERGUE-GABÉRIC

### Communes de Quimper, Ergué-Gabéric et Guengat

Par arrêté préfectoral du 24 septembre 2024 **une enquête publique est organisée pour une durée de 30 jours consécutifs du lundi 21 octobre 2024 à 9h00 au mardi 19 novembre 2024 à 17h00** relative au projet de révision du PPRI des communes de Quimper, Ergué-Gabéric et Guengat. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête publique et l'adoption du PPRI révisé pour les communes de Quimper, Ergué-Gabéric et Guengat par arrêté du préfet du Finistère.

M. Guy Faoucher, ingénieur de l'industrie et des mines en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes. Il se tiendra à la disposition du public lors de permanences aux lieux, jours et heures ci-après :

Mairie de Quimper (44 place St Corentin – 29107 Quimper) :

- lundi 21 octobre 2024 de 9h00 à 13h00
- samedi 9 novembre 2024 de 9h00 à 12h00
- mardi 19 novembre 2024 de 14h00 à 17h00

Mairie d'Ergué Gabéric (3 place Louis Le Roux – 29500 Ergué-Gabéric) :

- mercredi 13 novembre 2024 de 14h00 à 16h45

Mairie de Guengat (25 rue de la Mairie – 29180 Guengat) :

- samedi 16 novembre 2024 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier papier, composé des pièces prévues aux articles R123-8 et R.562-3 du code de l'environnement et notamment le résumé non technique, la note de présentation, le règlement, les différents avis obtenus et le bilan de la concertation préalable, sont consultables :

- en version papier dans les mairies de Quimper, Ergué-Gabéric et Guengat aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- en version numérique sur le site dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/revisionppriquimper>

- sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture du public soit à la préfecture du Finistère, DCPAT, bureau des installations classées et des enquêtes publiques, 42 boulevard Duplex à Quimper, soit au service urbanisme de la mairie de Quimper, 49 rue de la Providence à Quimper.

La révision du PPRI est dispensée d'évaluation environnementale par décision de l'autorité environnementale et le dossier ne comporte pas d'étude d'impact.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut formuler des observations et propositions sur les registres d'enquête publique à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposés dans les mairies de Quimper, Ergué-Gabéric et Guengat et auxquels sont annexés les avis des conseils municipaux, soit à l'attention du commissaire enquêteur :

- par courriel à l'adresse : [revisionppriquimper@mail.registre-numerique.fr](mailto:revisionppriquimper@mail.registre-numerique.fr)

- par contribution dématérialisée sur le registre numérique sécurisé, rubrique « déposer votre contribution », accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/revisionppriquimper>

- par courrier à la mairie de Quimper, siège de l'enquête, en indiquant la mention « à l'attention du commissaire enquêteur » à l'adresse suivante : hôtel de ville, 44 place Saint Corentin, CS 26004, 29107 Quimper cedex.

Le commissaire-enquêteur reçoit également les observations et propositions orales du public lors de ses permanences.

Les observations parvenues avant 9h00 le jour de l'ouverture de l'enquête publique ou après 17h00 le jour de sa clôture ne peuvent être prises en considération.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sera :

- adressée par le préfet en mairie de Quimper, Ergué-Gabéric et Guengat pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

- tenue à la disposition du public durant ce même délai à la préfecture du Finistère ainsi que par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture du Finistère accessible à l'adresse : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>